



FICHE GÉNÉRALE – DÉMARCHE DATA ACT TOSHIBA TEC FRANCE

ENGAGEMENTS ET GOUVERNANCE

Règlement UE 2023/2854 – Applicable depuis le 12 septembre 2025

Version : 20/03/2026

Rédacteur : Responsable conformité, contrôle interne (RCCI)

1. Notre vision du Data Act

Le Data Act établit un cadre européen unique visant à :

- Renforcer l'accès aux données générées par les produits connectés,
- Garantir la transparence et la portabilité,
- Favoriser l'interopérabilité,
- Encadrer le partage sécurisé avec des tiers,
- Permettre un changement de fournisseur sans friction.

Toshiba Tec France accompagne ses clients dans cette transition et s'engage à respecter l'ensemble des obligations techniques, contractuelles et organisationnelles associées.

2. Les solutions Toshiba couvertes par le Data Act

Les produits et services suivants entrent dans le périmètre du règlement :

✓ Produits connectés (Hardware)

- Systèmes multifonctions e-BRIDGE Next
- Imprimantes codes-barres (desktop & industrielles)
- Media Players (RED-V)

✓ Services associés (Software / Cloud / Workflow)

- e-ScanFlow
- e-FleetManager (Client & Master)
- e-FOLLOW (Essential / Professional / Cloud)
- Capture & Store

Pour chacun de ces produits / services, Toshiba met à disposition une fiche Article 3 qui décrit :

- Les données générées,
- Les modalités d'accès,
- Les droits de l'utilisateur,
- Les finalités,
- Les conditions de partage,
- Les transferts éventuels.

Tec France Imaging Systems

Le Corosa 1-5 rue Eugène et Armand Peugeot

92500 Rueil Malmaison

01 47 28 28 28

<https://toshibatec.fr/>

3. Engagements transversaux de Toshiba Tec France

Toshiba s'engage à :

Transparence

Fournir à chaque client une information claire et accessible sur les données générées et utilisées.

Accessibilité

Permettre aux utilisateurs d'accéder facilement aux données produites par leurs équipements.

Partage contrôlé

Assurer que les données ne sont transmises à des tiers qu'à la demande expresse du client.

Interopérabilité

Fournir des données dans un format ouvert, lisible, structuré et exploitable, facilitant :

- La continuité de service,
- Le changement de fournisseur,
- L'intégration avec des solutions tierces.

Sécurité

Garantir la protection des données, des secrets d'affaires et des mesures de cybersécurité associées.

Respect du RGPD

Le RGPD prévaut en cas de traitement de données personnelles.

4. Vos droits au titre du Data Act

Accès

Vous pouvez obtenir toutes les données générées lors de l'usage de votre produit connecté.

Portabilité

Vous pouvez demander la transmission des données à un tiers de votre choix.

Changement de fournisseur

Sur demande, Toshiba :

- Initie le processus dans les 2 mois,
- Complète le transfert sous 30 jours, sauf impossibilité technique documentée.

Limitation des coûts

- Aucun frais ne peut être facturé, sauf coûts directs liés à un service technique spécifique.
- Aucune marge ne peut être appliquée. Seuls les coûts strictement nécessaires à l'exécution de la demande sont facturables.

Format des données

- Les données sont fournies dans un format structuré, couramment utilisé, lisible par machine et interopérable, conformément à l'article 3 du Data Act.

Limites légales

L'accès ou la transmission des données ne peut porter atteinte ni aux secrets d'affaires, ni à la sécurité des systèmes, ni à l'intégrité des services.

Conformément au Data Act, Toshiba peut limiter ou filtrer certaines données lorsque leur divulgation créerait un risque pour la cybersécurité ou pour les droits d'un tiers.

5. Approche "Data by Design"

À compter du 12 septembre 2026, Toshiba applique le principe de Data by Design :

- Accès direct aux données depuis le produit,
- Transparence intégrée,
- Conception facilitant la portabilité,
- Documentation systématique.

6. Gouvernance & organisation

Toshiba Tec France a mis en place :

- Un référent Data Act
- Une cellule conformité / contrôle interne
- Un processus de revue des fiches Article 3
- Un registre des services connectés
- Une mise à jour continue des fiches et engagements

Les fiches Data Act sont disponibles avant la conclusion du contrat, comme le prévoit l'article 3 du règlement.

7. Autorités & réclamations

Pour les données personnelles

CNIL – www.cnil.fr

Pour les aspects Data Act

L'autorité compétente française sera désignée prochainement. Toshiba Tec France orientera les demandes vers l'autorité concernée lorsque celle-ci sera officialisée.

8. Contact Conformité & Data Act

Mail : conformite@tfis.toshibatec.fr

Tél. : 06 70 75 94 28